

Tous copieurs ?

Marie-Hélène Wronecki,

Professeur-documentaliste et d'histoire-géographie

Institut de l'Assomption "Lübeck", Paris (8 mai 2015 12:03 - Liste de diffusion professionnelle de la communauté des historiens-géographes <h-g-clionautes@clionautes.fr>

Je ne crois pas que la facilité soit la seule motivation des élèves ; il y a de leur part un grand manque de confiance en leur propre capacité à produire un texte autonome - de même que j'analyse leur empressement à "taper dans Google" (au lieu de définir des mots-clés, faire un brainstorming, chercher des documents dans le catalogue du CDI..) comme la manifestation d'une angoisse de la page blanche : quoiqu'on tape dans Google (à leur niveau en tout cas), Google renvoie des résultats. *Google ne les trahira jamais*. Dans un premier temps, peu leur importe que les résultats ne soient pas tous pertinents : pourvu qu'il y ait "des sites" proposés, ils auront le sentiment d'avoir "trouvé". C'est toujours plus rassurant que la page blanche sur laquelle ils sont supposés "questionner le sujet". (...)

De mon point de vue, le problème n'est pas dans ce que font les élèves. Le problème est dans ce que demandent les professeurs.

On demande aux élèves de produire une réflexion organisée, construite linéairement, à la cartésienne. Grand I, grand II, grand III. En répondant à une problématique. Si certains élèves sont toujours capables de nous proposer des productions plus originales, le fait est que le plus simple à produire (et à corriger), c'est un texte. Internet étant rempli de textes, (et le "texte", en tant que support d'information, étant le mieux indexé par les moteurs de recherche), leur réaction d'aller se servir est relativement légitime en fin de compte. Le pire étant quand les collègues de discipline répondent au "ça doit faire combien de pages ?" ... par un chiffre ("oh... entre 20 et 30..") : pousse-au-crime ! Vous pouvez compter sur lui pour vous faire du remplissage ! (moi je réponds "à mon avis mieux vaut 10 pages bien écrites par vous que 30 pages de remplissage, mais voyez avec vos professeurs de X ou Y, c'est de leur ressort...").

Pour empêcher les élèves de faire du copier-coller, il existe différents trucs dont chacun a quelques exemples. Par exemple, les contraindre à rédiger une biographie à la première personne (du singulier), ou sous forme de "réponses" à une pseudo-interview. Le plus efficace est néanmoins d'imposer une production autre que du texte (une carte heuristique par exemple, s'ils savent faire). Cela demande un effort d'imagination de la part des professeurs eux-mêmes formés seulement à produire du texte (et du temps pour préparer le travail des élèves). Et ça devient plus difficile au lycée où il faut aussi les former aux épreuves du bac (qui consistent à ... "produire du texte")... et où on n'a plus le temps de rigoler.

Puisqu'on leur demande du texte, donc, ils vont copier-coller. La question devient alors : que leur demande-t-on *par rapport à ce copier-coller* ? Répéter de façon incantatoire "il ne faut pas c'est du plagiat bouh " n'a aucune efficacité. D'autant qu'on ne leur demande pas d'inventer : il faut bien qu'ils tirent les connaissances de quelque part (la difficulté étant de les faire passer "de l'information à la connaissance". Là-dessus on n'insistera jamais assez auprès d'eux sur la différence entre *chercher un renseignement* (un score, une date, un horaire...) -- pour ça la première page de Google suffit et d'ailleurs nous aussi on "demande à Google" -, et *acquérir une connaissance en vue de maîtriser un ensemble de notions* -- pour ça un travail de fond, lecture d'articles spécialisés, de monographies, etc. est nécessaire).

Il faut définir un "copié-collé accepté par le professeur AUX CONDITIONS DU PROFESSEUR". Celles-ci étant : la distinction typographique du copié-collé par rapport au texte personnel

(guillemets, couleur, italiques...), une sélection rigoureuse des extraits pertinents (seule une limite matérielle peut réellement l'imposer, impossible en TPE) et l'indication des sources. Avec des transitions personnelles entre les passages copiés-collés. En clair, un copié-collé assumé et intégré à une réflexion.

Oh, *wait* ... on n'appelait pas ça des "citations" à notre époque ? :-)

La différence c'est qu'à notre époque, on pouvait produire un document tertiaire (un mémoire de maîtrise par ex.) en citant des sources primaires et des sources secondaires - accompagnées d'une synthèse personnelle (le document tertiaire proprement dit).

Aujourd'hui, Internet regorge de documents primaires, secondaires, mais aussi tertiaires déjà rédigés. D'une certaine façon, les élèves d'aujourd'hui sont quelque part victimes du fait que, quel que soit (ou presque) le sujet qu'ils doivent traiter, quelqu'un est déjà passé avant eux dessus. Victimes de l'impossibilité d'être originaux. Quand on y réfléchit, ce n'est pas forcément une position facile pour eux.

À mon avis, il n'y a que deux solutions définitives à ce problème :

- soit on supprime les travaux de recherche personnelle - ce que certains ont déjà fait - mais se pose la question de leur formation à la recherche d'information (l'acquisition par eux d'une "culture de l'information") ;
- soit on évalue autrement ce qui est produit.

Dit comme cela, ça n'a rien de révolutionnaire. Mais je développe mon idée par une anecdote, que m'avait racontée une relation il y a quelques années. Du temps où il était étudiant (début des années 90), il devait rédiger une dissertation - qui lui cassait les pieds. Or il disposait d'un livre portant exactement sur le sujet. Il me raconte : "Je ne me suis pas embêté : j'ai pris mon scanner, scanné les pages qui m'intéressaient, un petit coup d'OCR, j'ai juste rédigé une petite intro, trois-quatre transitions qui vont bien, une petite conclusion et zou, c'était fait." Quelques jours plus tard il récupère la copie, s'attendant à se faire allumer. Il reçoit un 15/20. Il va voir le professeur, interloqué : "Vous vous êtes quand même rendu compte que j'avais tout pompé dans ?".

Réponse du professeur : "Bien sûr que j'ai reconnu le livre. Mais tu as pris :

- 1) le **bon** livre,
- 2) les **bons passages** dans le bon livre, et
- 3) tu as fait des **bonnes transitions** entre les (bons) passages du (bon) livre.

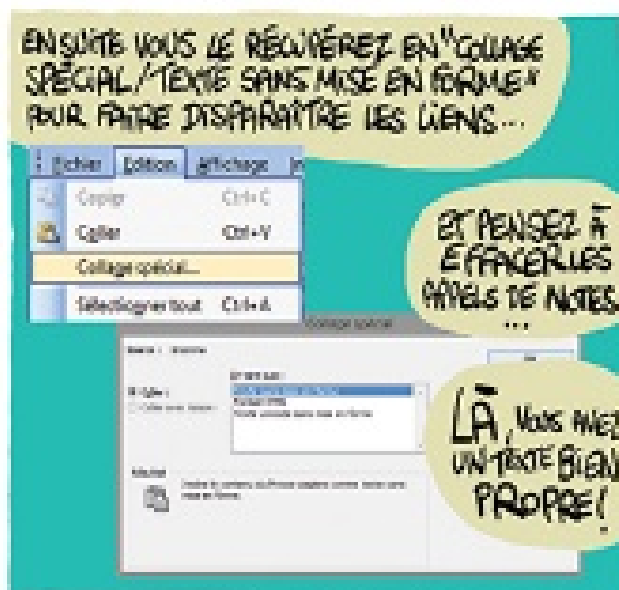
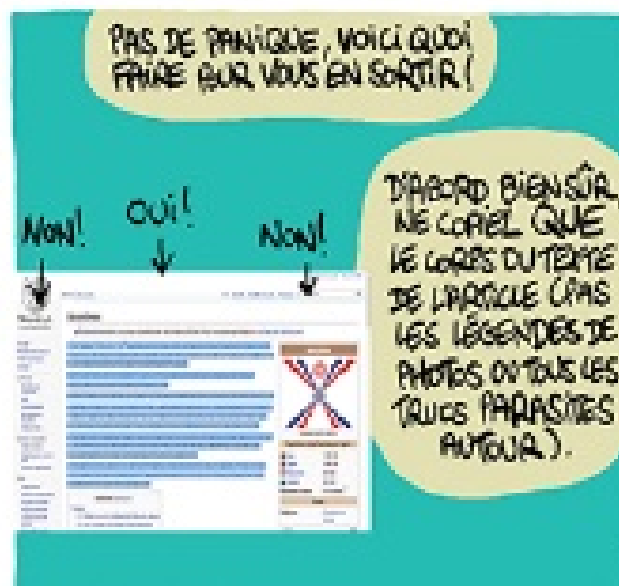
Ton devoir vaut 15."

En d'autres termes ce n'est pas la rédaction personnelle qu'il avait évaluée, mais trois compétences distinctes :

- identifier une source faisant autorité sur le sujet considéré
- sélectionner les extraits correspondant au sujet considéré
- intégrer ces extraits à un raisonnement personnel (abstraction faite du plagiat dans le cas présent).

Je crois qu'il y a là une piste possible pour sortir de l'impasse du copié-collé par les élèves (en leur faisant assumer). Mais s'agissant des TPE, les critères d'évaluation étant définis au niveau national, les lignes seront difficiles à bouger. On peut au moins s'y essayer dans sa pratique de prof.

Et pour ceux qui ont eu le courage de lire jusqu'au bout, un petit clin d'oeil :



FABRICE ÉPÉE